

Rovetra SA
Nijverheidsstraat 28
2260 Oevel

Anvers, 14/12/2023

Numéro de police 7B61033
Traité par Valerie Van Maele

Attestation d'assurance

La soussignée, Compagnie d'Assurances Générales, Baloise Belgium SA, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, déclare par la présente que Rovetra SA a souscrit une police Responsabilité Civile Entreprises sous le numéro de police 7B61033, et ce pour les garanties et capitaux mentionnés ci-dessous.

Garanties assurées

- **Responsabilité civile en cours d'exploitation: par sinistre**

Dommages corporels et matériels confondus y compris	2.500.000,00 EUR
- Dommages immatériels consécutifs	1.500.000,00 EUR
- Troubles anormaux de voisinage (pas de report contractuel)	1.500.000,00 EUR
- Dommages purement immatériels	250.000,00 EUR
- Dommages matériels causés par incendie, fumée, explosion et eau	1.500.000,00 EUR
- Atteinte à l'environnement accidentelle	1.500.000,00 EUR

- **Dommages aux biens confiés**

50.000,00 EUR au maximum par sinistre

- **Responsabilité civile après livraison de produits et après exécution de travaux: par sinistre et par année d'assurance**

Dommages corporels et matériels confondus y compris	2.500.000,00 EUR
- Dommages immatériels consécutifs	1.500.000,00 EUR
- Dommages matériels causés par incendie, fumée, explosion et eau	1.500.000,00 EUR
- Atteinte à l'environnement accidentelle	1.500.000,00 EUR

Activités assurées

Transport national et international pour compte d'autrui ;
Transport principalement couvert, transport de poulets et de conteneurs, peu en vrac ;
Transport restreint de déchets toxiques pour la Région wallonne ;
Chargement et déchargement des barges ;
Commerce de produits finis (p. ex. aliments pour animaux), uniquement à l'achat et à la vente sans transformation. Ces produits sont importés de l'Europe.

Co-assuré

- Robrechts Alfons, Nijverheidsstraat 28, 2260 Oevel (0629.248.403)
Activité : Vente de céréales (en Europe) ; Échangez produits agricoles (en Europe).
- Robco Trans, Industrieweg 73, 2260 Westerlo
Activité : Transport (transport routier)

Période assurée

Le contrat d'assurance est en vigueur et les primes y afférentes sont régulièrement payées.

La présente attestation est valable jusqu'au 01/01/2025 et est émise sous réserve d'annulation ou de suspension pour des raisons reprises dans les Conditions Générales de la police.

La présente attestation d'assurance est établie à titre d'information et ne modifie en rien les garanties ou limites assurées dans le cadre du contrat d'assurance ni les droits et obligations respectifs des parties.

Fait à Anvers le 14/12/2023

Avec nos meilleures salutations.



Christophe Hamal
CEO Baloise